

**A Conditions Générales**

**A1 Conditions définies par d'autres que Formations.ch**

- o Les modules FFA-BF proposés par Formations.ch<sup>1</sup> depuis 2006 sont conçus et validés selon les exigences de la FSEA, organe porteur des modules de ce brevet fédéral. Voir : [www.alice.ch](http://www.alice.ch) > formation des formateurs.
- o Le certificat modulaire M1 du BFFA a une validité illimitée : c'est le Certificat FSEA. Les certificats modulaires M2 à M5 du BFFA sont valables 5 ans dès leur date d'émission comme l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée<sup>2</sup> pour l'obtention du titre « Formateur/Formatrice avec brevet fédéral ».

**A2 Inscriptions & Effectifs — Paiements & Conditions d'annulation — Situations exceptionnelles**

- o Pré requis pour l'inscription : voir ci-après p.2:B.1. Les petits groupes sont privilégiés pour des choix méthodologiques et afin d'assurer le démarrage de toutes les sessions. Formations.ch pourrait néanmoins annuler une session en cas d'effectif insuffisant ; les versements reçus seraient alors intégralement remboursés, sans intérêts ; aucune indemnité pour dommage ne serait exigible. Les documents 'Offre' précisent les nombres de participant-e-s attendus pour chaque module.
- o Il revient aux participants de s'assurer de la compatibilité d'agenda des différents modules auxquels ils s'inscrivent.
- o A réception du formulaire d'inscription, après vérification des pré requis, Formations.ch réserve une place pour le/la candidat-e pour une durée de 21 jours, et lui fait parvenir une facture payable à 15 jours. Seul le paiement de la formation confirme l'inscription ; ce délai de 21 jours écoulé, la place réservée et non encore payée peut être attribuée à un-e autre intéressé-e.
- o Les prix des modules sont indiqués sur les documents 'Offre' présentés sur le site Formations.ch pour chaque session. Ils s'entendent sans les frais de déplacement et de repas, qui restent à charge du/de la participant-e — à l'exception du module résidentiel (M2) qui inclut tous les coûts d'hébergement de base : logement, repas avec eau minérale, et pauses.
- o Pour les personnes au bénéfice d'un financement particulier (p.ex. CAF dans le canton de Genève), nous établissons une facture déduite du montant précisé sur le document de subventionnement que vous nous aurez fait parvenir.
- o En cas de désistement d'un-e participant-e dont l'inscription a été confirmée, Formations.ch retient des frais d'annulation calculés comme suit : 25% du prix jusqu'à 30 jours avant le début de la formation ; 50% du prix entre 30 jours et le début de la formation ; après le début de la formation, la totalité du paiement reste due à Formations.ch.  
La direction peut décider de ne pas facturer de frais en cas de désistement pour cause majeure non anticipable.
- o Situations exceptionnelles : si des circonstances graves le nécessitaient (fraude, détérioration de matériel, etc.), Formations.ch redéfinirait avec ce/cette participant-e les conditions de sa participation à la formation, et le cas échéant pourrait l'exclure en précisant les motifs de cette décision. Dans ce dernier cas, l'entier des coûts d'inscription resterait dû à Formations.ch.

**A3 Certificats & Attestations — Élément de validation à refaire — Voie de recours**

- o Les participant-e-s ayant répondu aux exigences lors de l'évaluation des compétences obtiendront le 'Certificat modulaire' du module. Les participant-e-s qui auraient suivi l'entier de la formation sans avoir cependant pu valider la totalité des éléments attendus (p.2:C) recevraient une 'Attestation de participation' avec le détail des éléments validés.
- o En cas d'échec à un élément de validation, le/la candidat-e peut demander à refaire cette validation, 1 seule fois, dans un délai maximal de 1 ans. Cette démarche est payante ; voir ci-après 'Tarifs pour compléments de validation'.
- o Voies de recours : si l'évaluation d'un élément de validation débouche sur la mention « non acquis », le/la candidat-e peut déposer, par lettre-signature et dans un délai de 30 jours à compter de la communication de la décision, un recours motivé auprès de la Commission d'appel de Formations.ch<sup>3</sup>, qui, après interpellation de la Commission Pédagogique de Formations.ch<sup>3</sup>, peut prendre les décisions suivantes : **1)** Modification de la décision de non validation, en fonction des arguments avancés dans le recours ; **2)** Proposition d'une nouvelle évaluation (au maximum 1 fois dans un délai de 1 ans), avec frais à la charge du recourant — voir ci-après 'Tarifs pour compléments de validation' —, *par un-e autre expert-e, intervenant ou non dans les offres de Formations.ch*, qui a les compétences d'intervenir dans le module mais n'est pas intervenu-e dans la session suivie par le/la candidat-e ; **3)** Rejet du recours. Le cas échéant, le/la candidat-e peut présenter, contre cette décision, un recours écrit et motivé auprès de la Commission Assurance Qualité [CAQ] de la FSEA ([www.alice.ch](http://www.alice.ch)) dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Ce recours est gratuit.
- o Si un-e participant-e, pour des raisons non anticipables, était amené-e à ne pas atteindre le taux minimal de présence exigé par la FSEA (voir p.2:C), Formations.ch pourrait, selon les cas, prendre la décision d'interpeller la CAQ pour lui demander si des mesures compensatoires individualisées pouvaient être accordées afin de permettre un rattrapage des heures manquées. *Tous ces compléments de validation sont facturés selon les 'Tarifs pour compléments de validation' mentionnés ci-dessous.*

**Tarifs pour compléments de validation**

Module 1	Évaluation de document complémentaire 200.—	Évaluation de prestation supplémentaire sur site 600.—
Modules 2+3	Évaluation de document complémentaire 400.—	— en cas de besoin de remplacer la prestation de validation du M1 ('micro-teaching sommatif')
Module 4	Évaluation de document complémentaire 800.—	Séance de supervision à rattraper 600.—
Module 5	Évaluation de document complémentaire 400.—	Nouvelle visite de cours 900.—

Les présents tarifs (CHF) restent valables dans un délai de 1 an à dater du dernier jour de la formation pour laquelle le/la candidat-e s'est inscrit-e en référence à cette **version du règlement**. Passé ce délai, Formations.ch appliquera les tarifs mentionnés sur le règlement qui sera alors en vigueur.

<sup>1</sup> Formations.ch est un département de la Sàrl SYNACT.org, société dédiée au développement des compétences individuelles et d'équipes. Formations.ch — qui gère [www.formations.ch](http://www.formations.ch), le site des professionnels de la formation — forme les formateurs/formatrices au développement des compétences, notamment par les modules du BFFA

<sup>2</sup> Depuis 2015-01-01, tous les certificats des modules M2 à M5 font l'objet d'une « vérification finale centralisée » par un groupe d'expert-e-s de la Confédération

<sup>3</sup> La **Commission d'appel** de Formations.ch est composée de la direction de SYNACT.org, du/de la responsable de Formations.ch et du/de la responsable de la Supervision, qui n'intervient pas dans les modules du BFFA. La **Commission pédagogique** de Formations.ch est composée de l'ensemble des intervenant-e-s des modules du BFFA

## A4 Communication et Supports

- Formations.ch privilégie une communication et gestion documentaires par le biais du site Internet et des courriels. Les participant-e-s transmettent leurs documents également en format électronique éditables (doc/docx, odt...) et pdf.
- Afin de permettre une communication entre participant-e-s, Formations.ch fournit les coordonnées de chacun-e dans la session. Les participant-e-s prennent note que l'utilisation de cette liste est strictement limitée à la session de formation et s'engagent à n'en faire aucun usage en dehors de celle-ci.
- Une adresse internet à l'adresse de Formations.ch peut en outre être ouverte pour les participant-e-s qui en font la demande (prenom.nom@formations.ch) : en recevant cette adresse, les participant-e-s prennent note que son usage exclut tout envoi groupé, notamment à fins publicitaires ('spam'). Formations.ch se réserve le droit de supprimer l'adresse si nécessaire.

## B Exigences communes aux différents modules : accès et certification

## B1 Accès aux modules : pré-requis

- Pour tous les modules : disposer d'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
- Pour tous les modules : être formateur/formatrice en exercice pendant la formation.
- Pour les modules 2 à 5 : en principe, le Certificat FSEA (FFA-BF-M1) est exigé.

## B2 Conditions générales pour l'obtention des certificats modulaires

- Participation à l'ensemble des journées de formation — voir ci-après pour les taux de participation minimum de chaque module.
- **Les travaux attendus ont été présentés dans un délai d'une année après la dernière journée de formation; ils répondent aux exigences communiquées durant la formation.**
- Avoir acquitté la totalité du prix du module.

## C Éléments de validation pour l'obtention des certificats modulaires

## C1 Module 1 Animer des sessions de formation pour adultes [préparation du Certificat FSEA]

- Travail A : 2 séquences de formation à mener et commenter devant les autres participant-e-s du module ('microteachings')<sup>4</sup>.
  - A1) Documentations écrites présentant les 2 séquences de formation.
  - A2) Animations des 2 séquences de formation.
  - A3) Auto-évaluations écrites des 2 séquences de formation.
- Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage.
- Taux de présence exigé : 80%.
- Document-s attestant d'une expérience pratique dans la formation d'adultes d'au minimum 2 ans ET 150 heures<sup>5</sup>.

## C2 Module 2 Accompagner des processus de formation en groupe [module résidentiel]

- Travail A : étude de cas écrite sur une situation de groupe vécue par le/la participant-e<sup>4</sup>.
- Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage.
- Taux de présence exigé : 100%.

## C3 Module 3 Soutenir des processus d'apprentissage individuels

- Travail A : présentation et commentaire écrits d'un entretien conseil individuel tiré de sa propre pratique<sup>4</sup>.
- Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage.
- Taux de présence exigé : 80%.

## C4 Module 4 Concevoir des offres de formation pour adultes + Supervision

- Travail A : rédaction écrite et présentation orale devant le groupe d'un projet d'offre de formation<sup>4</sup>.
- Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage.
- Taux de présence exigé aux journées de formation : 80%.
- Supervision : taux de présence minimum de 80% ET présentation d'au moins une situation personnelle<sup>4</sup>.

## C5 Module 5 Concevoir des formations pour adultes sur le plan didactique [inclus une visite de cours]

- Travail A : visite qualifiante d'un-e intervenant-e du module dans un cours du/de la candidat-e, suivie d'un entretien<sup>4</sup>.
  - A1) rédaction écrite d'une documentation préparatoire à la visite contextualisant l'action de formation et mettant en évidence ses articulations didactiques.
  - A2) visite qualifiante (au moins 60 min, 90 min conseillées), suivie d'un entretien (au moins 60 min).
  - A3) rédaction d'une auto-évaluation écrite suite à la visite et à l'entretien.
- Travail B : réflexion personnelle écrite sur son propre processus d'apprentissage
- Taux de présence exigé : 80%

<sup>4</sup> Détails des exigences de validation concernant cet élément sur le site de la FSEA : [www.alice.ch](http://www.alice.ch) > Modules BFFA-M1 à M5

<sup>5</sup> [www.alice.ch](http://www.alice.ch) > Fiches 'attestation d'expérience pratique'. Les 150 heures de pratique peuvent s'effectuer pendant la formation et durant l'année qui suit ; l'obtention du Certificat FSEA est alors différée, et reste soumise à la production des attestations nécessaires. Dans l'intervalle, Formations.ch délivre une 'Attestation de participation' au module détaillée